

Une augmentation de 0,5 % sera versée dans certaines unités de négociation

Le Conseil du trésor nous a transmis une lettre dans laquelle il nous informe que l'augmentation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 0,5 % en fonction du PIB, prévue dans les conventions collectives de certaines unités de négociation, sera bel et bien de 0,5 % en 2012-2013 et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2012. L'unité fonction publique, l'unité de l'Agence du Revenu, les unités des collèges et celles des commissions scolaires sont concernées par cette nouvelle.

La rétroactivité, selon la convention collective des membres concernés sera « effectuée sur la paie des employés dans les soixante (60) jours suivant la publication des données de Statistique Canada pour le PIB nominal du Québec pour l'année 2011. » C'est donc dire que le salaire des professionnelles et professionnels concernés sera versée au plus tard le 19 janvier 2013. Pour sa part, la hausse de 0,5 % devrait être appliquée assez rapidement par les employeurs.

Manon Therrien

Troisième vice-présidente

Lien vers la lettre reçue du Conseil du trésor

<http://spgq.qc.ca/utilisateur/documents/clausePIB.pdf>

